

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

CAAP - Concertation des Associations Actives en Prison

# Composition et fonctionnement de la Concertation des Associations Actives en Prison

## L'Assemblée Générale (AG)

Fin 2022, la CAAP est constituée de 48 membres dont les représentant-e-s composent l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a été convoquée à trois reprises - en avril, juin et septembre 2023 - , pour déterminer le sort de l'association. En septembre, il a été décidé de revoir les statuts de l'association et de **centrer ses activités autour de la culture en prison**. Plusieurs membres ont été repris comme démissionnaires : ASJ Arlon, ASJ Liège II, Avanti, Compagnie des visiteurs de prison de Liège, Plateforme sortants de prison. D'autres ont présenté leur démission : Féda, CNP Saint-Martin (TSI Phileas) et AVFPB.

Un nouveau membre a rejoint l'assemblée :

- L'ASBL Barricade : *Nous sommes un lieu d'émancipation individuelle et culturelle, un lieu culturel autogéré, qui abritent dans ces locaux la librairie entre-temps, une librairie avec un peu de tout, mais aussi avec des livres en lien avec les thématiques abordées à Barricade. Ces thématiques sont : les systèmes de domination (patriarcat, spécisme, racisme...), la transition écologique, l'anti-capitalisme, les systèmes d'enfermement... Nous avons deux pôles principaux : le pôle publication, qui publie des études et analyses en lien avec nos thématiques et le pôle animation, où nous traitons différents sujets par le biais de conférences, diffusion de podcast, projection, animations...*

## Le Conseil d'administration

Fin 2023, après les démissions de Mme Sabine VERSAILLES (14/09/2023) et Mme Aurélie DORMAL (31/12/2023), le Conseil d'administration (CA) est constitué comme suit :

- Mme Julie VAN NEIJVERSEEL : administratrice et présidente, représentante de l'ORS Espace Libre, pour le secteur psychologie.
- M. Christophe HENRION : administrateur, représentant de l'Ambulatoire Forest, pour le secteur "psychosocial".
- Mme Cristina ZAMFIRACHE : administratrice, élue lors de l'Assemblée générale de septembre 2023, représentante de l'APO Accueil Protestant.

Le Conseil d'administration s'est réuni en moyenne une fois par mois avec les salariées de l'asbl.

## L'équipe

Au début de l'année 2023, l'équipe est composée de deux chargées de mission : Madame Camille COUETTE (0,5 ETP, en contrat à durée indéterminée) et Madame Martina DI MARCO (0,5 ETP, son premier contrat a été renouvelé en vue de mener la recherche Lecture en prison). Fin mars 2023, Madame COUETTE quitte la CAAP. En juillet 2023, Madame Anne-Lise SERCK rejoint la CAAP à raison de 0,7 ETP pour un contrat jusqu'à la fin de cette même année.

## Modes de financement

Une cotisation de 25 euros est demandée annuellement aux membres de l'Assemblée générale de l'asbl, pour un montant total de 1025 euros.

Tous les postes occupés en 2023 ont été couverts par le subside octroyé par le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette convention a été signée en 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable et prévoit que 35.000€ sont octroyés à la CAAP chaque année. En octobre 2022, un avenant est signé et prévoit une somme de 2x 25.000€ pour mener (fin 2022-2023) une recherche sur la lecture publique en prison.

En outre, dans le cadre de son projet Libre d'Écrire, la CAAP Culture a obtenu de la Loterie nationale un subside de 4500€ pour couvrir les frais de la 4ème édition qui a eu lieu entre 2022 et 2023. Un autre subside a été obtenu pour l'édition 2023-24, édition pour laquelle la majorité des dépenses aura lieu en 2024.

# La mission de concertation culturelle en milieu carcéral

Suite à la Conférence interministérielle de 2017, la CAAP a été invitée en janvier 2018 au cabinet de la ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Alda Greoli, afin de discuter des actions de l'association et de l'éventualité de renforcer sa mission de concertation, en particulier vis-à-vis des acteurs et des actrices culturelles en milieu carcéral.

Une convention de 3 ans, renouvelable, a été accordée à la CAAP en 2018, dans le but de développer une concertation culturelle entre les différents acteurs et actrices impliqués dans la mise en place d'actions culturelles dans les prisons de Wallonie et de Bruxelles. Le but est de soutenir les personnes détenues dans le respect de leurs droits à la formation socioculturelle et aux activités créatives et culturelles.

Cette convention a été renouvelée par le cabinet de Madame Bénédicte Linard en 2020 pour une durée de 3 ans (2021-2023), renouvelable elle aussi.

Par cette convention, la CAAP s'engage concrètement à :

- Construire et/ou consolider des partenariats avec les opérateurs et les opératrices culturelles actives sur le territoire des prisons de manière à favoriser ou renforcer leur présence au sein des prisons;
- Se positionner comme un lieu d'échange de bonnes pratiques entre les acteurs et les actrices, développer et encourager des espaces de rencontre entre les différents intervenants et intervenantes ;
- Créer du lien entre les acteurs et actrices de différents secteurs ;
- Favoriser la mobilité des différents acteurs et actrices culturelles et des artistes entre les différentes prisons ;
- Faire remonter les besoins des opérateurs et des opératrices vers les pouvoirs publics ;
- Travailler à une meilleure connaissance et compréhension des attentes et des besoins des personnes détenues ;
- Contribuer à éveiller leur intérêt pour des activités culturelles et artistiques ;
- Rendre visible l'importance de la culture en prison et sensibiliser le grand public à cette question ;
- Se positionner comme un lieu de ressources sur la thématique carcérale en général ainsi que sur la culture en prison.

Depuis le début de cette convention, la CAAP a poursuivi ses missions en tâchant de collaborer et de s'appuyer sur des partenariats avec des acteurs et actrices diverses telles que les opératrices et opérateurs culturels actifs en prison, les associations

d'éducation permanente, les associations actives auprès des justiciables, les délégués et déléguées intra-muros de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore les directions des prisons. Elle a également cherché à construire et à sensibiliser des opératrices et opérateurs culturels qui n'interviennent pas en prison à la nécessité d'y mener leurs actions.

## Développements des projets culturels en 2023

### Concours écriture en prison : Libre d'écrire

Libre d'Écrire est un concours d'écriture en détention. La [remise des prix de la quatrième édition](#) a eu lieu le 31 mars 2023, à l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles. Ce projet est mené par la CAAP - *Concertation des Associations Actives en Prison* en partenariat avec *La Foire du Livre*, *La Compagnie Gambalo* et *l'ADEPPI*. Il poursuit différents objectifs : offrir un espace d'expression aux personnes détenues, faire entendre leurs voix via leurs mots, leur (re)donner le goût de la lecture et de l'écriture, faire évoluer les stéréotypes sur les femmes et hommes incarcérés dans nos prisons et lutter contre certains préjugés qui les concernent. Chaque édition est caractérisée par un thème spécifique, pour celle-ci, le thème proposé aux participants et aux participantes était "Rumeur(s)".

Edition après édition, nous comptabilisons de plus en plus de participations et les retours du terrain nous indiquent que ce concours est attendu chaque année. Cette année, nous avons reçu 157 participations (soit deux fois plus que lors de la première édition), de 70 personnes incarcérées dans 17 des 19 établissements pénitentiaires francophones. 22 textes ont été désignés 'finalistes' par un pré-jury réunissant les partenaires du concours. Il est revenu au jury de choisir les textes lauréats et mentions spéciales. Présidé par Michel Claise, il était composé de Valérie Cohen, Diane-Sophie Couteau, Nicolas Feuz, Pascale Fonteneau, Myriam Leroy et Rosalie Lowie.

La remise des prix a fait l'objet d'une captation vidéo qui est à retrouver sur la chaîne Youtube de la CAAP et sur [le site Libre d'Écrire](#). De plus, une lauréate, Christine Defoin (Foire du Livre), Céline Schmitz (Compagnie Gambalo) et le président du Jury ont été reçus à l'émission radio "Entrez sans frapper", le jeudi 30 mars 2023, pour parler du concours. Leur intervention est à retrouver [sur audio \[19:40 - 38:00\]](#).

Nous avons également profité de la Foire du Livre pour présenter le recueil "*Libre d'Écrire : écriture détenue*" qui est une compilation des textes lauréats des trois premières éditions du concours. Par ailleurs, un ancien lauréat a publié, aux éditions du Basson, son premier roman : "[La prison va me manquer](#)".

Pour financer ce concours, nous avons pu compter sur le Parlement francophone bruxellois, le Ministère des Maisons de justice, et la Loterie nationale. Ces différents

soutiens nous permettent notamment d'offrir un prix financier à tous les lauréats et lauréates, mentions spéciales du jury ainsi qu'aux finalistes. Ces prix ont été complétés par les généreux cadeaux du Théâtre des Martyrs, des magazines Alter Echos et de la Revue Dessinée, qui nous ont permis d'offrir des prix culturels aux lauréats et lauréates, aux mentions spéciales du jury ainsi qu'aux finalistes. Ce à quoi se sont ajoutés les magazines Médor, Axelle, Wilfried, Eddy et Imagine demain le monde, les éditions Bayard Milan et du Géant des Beaux-arts pour composer un lot bien fourni pour tous les participants et participantes du concours. Tout cela est également possible grâce à la convention signée avec le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles qui soutient nos actions culturelles en prison.

Près de deux mois après la remise des prix, la CAAP et ses partenaires se réunissaient pour lancer la cinquième édition. Le thème choisi est "Fracture". Les catégories ont été quelque peu modifiées, notamment avec l'ajout d'une catégorie "humour". La remise des prix aura une nouvelle fois lieu à l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles, le 05 avril 2024.

### **Projet cartes de vœux en période de fin d'année**

Depuis plusieurs années désormais, le Genepi et la CAAP s'associent pour faire en sorte que les personnes détenues reçoivent, à l'occasion de la nouvelle année, une carte de vœux rédigée par une personne de la société libre. En effet, c'est une période particulièrement critique et l'isolement s'y fait ressentir davantage encore. Nous avons par exemple profité des Journées Nationales de la Prison (JNP) pour faire remplir des cartes et les travailleurs et travailleuses de terrain ont également été sollicités. Plus de 1000 cartes ont ainsi été distribuées.

### **Semaine de la culture en prison**

Tournée vers le futur, malgré une situation encore incertaine, la CAAP a décidé de lancer en 2023 l'organisation de la première Semaine de la culture en prison. Cet événement, comme son nom l'indique, a pour vocation de mettre la lumière sur la culture en prison. Cela passe par la sensibilisation du public incarcéré, du personnel, mais aussi de nouveaux opérateurs et opératrices du milieu de la culture.

En 2023, nous avons contacté de nombreuses personnes du secteur culturel. Une cinquantaine d'entre elles ont manifesté de l'intérêt et ont répondu à notre formulaire. Une trentaine se sont présentées à une des trois réunions d'information que nous avons organisées durant l'été et à la suite desquelles, nous avons reçu différentes propositions de projets. Certains sont auto-financés, mais ce n'est pas la majorité, et l'aspect financier reste un grand frein dans la mise en place d'activités culturelles en prison.

Nous avons également contacté les directions qui se sont pour la plupart montrées très intéressées mais malgré cela, certaines conditions rendent difficiles l'implémentation de

ces activités. C'est d'ailleurs la question que nous aimerions approfondir ces prochaines années.

La Semaine de la culture en prison verra sa première édition se dérouler en avril 2024.

### **Recherche sur la lecture publique en prison**

Enfin, nous avons mené, entre novembre 2022 et décembre 2023, une recherche prospective sur la lecture publique, à la prison de Haren. Le résultat de celle-ci, un plan quinquennal pour l'implémentation d'actions de lecture publique, a été communiqué à qui de droit et est à retrouver en annexe.

# Missions générales de la CAAP

## Déploiement des missions générales de la CAAP en 2022

### **Mission d'information**

Le siège de l'asbl concentre un espace de documentation comprenant des ouvrages en lien avec la thématique de la prison, des études universitaires, des brochures, des DVD, etc. Ces différents outils sont mis à disposition des membres de la CAAP, mais également de toute personne qui s'intéresse à la thématique des prisons. En 2023, nous n'avons pas eu de demande d'emprunt.

Le site internet ([www.caap.be](http://www.caap.be)) remplit également l'une de nos missions prioritaires : la sensibilisation de l'opinion publique, mais aussi des autorités publiques et du secteur associatif. Celui-ci a moins été alimenté en 2023, étant donné qu'il a été repensé et a été 'déménagé'. Une liste des associations membres renvoyant aux fiches contenant les informations de chaque association (coordonnées, brève présentation des missions, ...) reste disponible sur le site internet.

Nous avons cependant davantage eu recours à Instagram (particulièrement dans le cadre des Journées nationales de la prison), pour informer des différentes actions menées à Bruxelles et en Wallonie.

En ce qui concerne le volet culturel, la CAAP est régulièrement contactée par des personnes (étudiant·e·s, professionnel·les, bénévoles) qui souhaitent s'investir dans des activités culturelles en prison. Il s'agit de les orienter vers des partenariats et/ou de les informer sur les possibilités de financement.

Les principaux moyens utilisés sont les courriers électroniques et les contacts téléphoniques. Un agenda des événements, des articles de presse, des documents audio/vidéo, etc. sont régulièrement transmis à un public large :

- Travailleurs et travailleuses du secteur carcéral ;
- Autres professionnels et professionnelles du secteur carcéral : personnel du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Service Public Fédéral Justice, personnel académique (criminologues, juristes...), magistrature, etc.
- Public plus large – professionnel ou non (familles, proches de personnes détenues, étudiant·e·s, enseignant·e·s, journalistes...)

En 2023, 85 demandes 'externes' nous ont été adressées, un peu moins de 20 provenaient d'étudiant·e·s et moins de 10 de journalistes.



## **L'annuaire des associations actives en prison membres de la CAAP**

La CAAP publie depuis 2011 un annuaire qui recense succinctement les différents domaines d'action ainsi que les coordonnées des membres de l'asbl.

L'objectif de cette brochure est de favoriser la connaissance des missions et des spécificités des uns et des autres, mais aussi de faciliter le travail de ces associations. En effet, beaucoup de travailleurs et travailleuses se rendant en prison n'ont que rarement accès à Internet, et de surcroît à notre base de données.

L'annuaire est constitué de plusieurs fiches, chaque fiche présentant une association membre de la CAAP contient différentes informations : coordonnées, missions générales, spécificités en prison, établissements pénitentiaires au sein desquels elles interviennent, partenariats éventuels, autres particularités.

La dernière mise à jour de cet annuaire a été publiée fin 2022.

## **Les Journées nationales de la prison (JNP)**

Les Journées Nationales de la Prison (JNP) visent à sensibiliser la société civile aux thématiques carcérales au travers de nombreuses manifestations culturelles. Les JNP se veulent lieu où la voix des personnes détenues peut être entendue et portée dans le débat public. Elles visent à sensibiliser le grand public à la réalité des conditions de vie dans les prisons aujourd'hui en Belgique, mais elles s'adressent également aux politiques, d'autant plus que l'édition 2023 s'inscrit dans un contexte électoral. L'idée reste de contribuer à une prise de conscience de l'ensemble des citoyens et citoyennes sur la nécessité de réformer la politique pénale et pénitentiaire menée dans notre pays, afin de trouver des alternatives favorisant la réinsertion dans la société des personnes sanctionnées. La prison fait partie de la vie en société au même titre que l'école ou l'hôpital. Elle concerne, ou devrait concerner chacun de nous, même s'il n'a jamais été ou ne sera jamais détenu. Pour atteindre ce but, des acteurs, actrices et associations de toutes obédiences se sont mises au travail, dans un esprit d'ouverture, sur base de l'acceptation d'une charte commune dont l'essentiel tient en quelques mots : une personne détenue est d'abord et avant tout une personne ; il ou elle ne peut être réduite aux délits commis ; son identité, son origine, ses convictions doivent être respectées, au même titre que celles de tous citoyens et citoyennes.

Depuis la première édition, qui a eu lieu en novembre 2014, la CAAP est membre du Comité de Pilotage de ces Journées. Depuis l'édition 2018, la CAAP a pris en main la coordination de l'événement, rôle dévolu jusqu'alors au Conseil Central de Surveillance Pénitentiaire. Depuis 2019, la CAAP a aussi repris la gestion du site Internet de l'événement, comprenant le calendrier des événements ainsi que de la page Facebook des JNP. Le site internet a par ailleurs migré sur un nouveau serveur, et totalement

remodelé par nos soins. À l'occasion de l'édition précédente, un compte Instagram avait été créé, lui aussi géré par la CAAP.

Cette année, les Journées Nationales de la Prison fêtent leur dixième anniversaire, cette date symbolique a mis haut nos ambitions, récompensées par une satisfaction générale. En effet, le planning était riche et varié, les activités réparties entre différents lieux à Bruxelles, mais aussi Namur, Liège, Charleroi, Louvain-la-Neuve et Nivelles. L'événement de lancement, qui a pris la forme d'un procès fictif, a rencontré un franc succès avec plus de 500 personnes présentes ! Il a été l'occasion d'aborder différentes thématiques : les conditions de détention, avec un focus sur les temps de grève, les conditions de travail du personnel pénitentiaire, la prise en charge des personnes internées, les passages au Tribunal d'application des peines, ...

Pour mener tout cela à bien, la CAAP, en complément au Comité de Pilotage habituel, a mis en place des groupes locaux (un par province + Bruxelles) afin d'assurer une présence territoriale plus vaste. Nous sommes enchantées de ce fonctionnement qui sera repris l'année prochaine.

Cette année encore, nous avons décidé de ne pas désigner un thème, toujours dans l'idée de permettre à autant d'acteurs que possible de prendre part, avec leur casquette, aux événements. Nous avons choisi pour slogan "10 ans fermes : rien n'a changé" afin de souligner le sentiment de frustration du milieu associatif qui s'époumone à dénoncer des situations qui prennent trop de temps à être corrigées et bien sûr, pour faire un clin d'œil à l'anniversaire des JNP.

La CAAP était en soutien dans les différents groupes locaux pour participer à la mise en place de nombreux événements, comme vous pourrez le voir dans le programme en annexe.

## Annexes

Les documents qui suivent composent les annexes de notre rapport d'activité :

- convention et avenant,
- nouveaux statuts (votés lors de l'AG de septembre, et publiés fin 2023),
- retour sur le projet cartes de vœux d'un directeur d'établissement,
- matériel de communication de Libre d'écrire,
- matériel de communication (appel aux opérateur.rices culturel.les) pour la Semaine de la culture en prison,
- programme des Journées nationales de la prison,